

Les drones au service de l'environnement

Fait marquant de ces derniers mois : le drone a littéralement envahi les magasins. Initialement utilisé dans le cadre d'actions militaires, le drone ou UAV (*Unmanned aerial vehicle*) est depuis quelques années utilisé à des fins civiles dans le cadre d'un arrêté de 2012. Utilisé dans le domaine de la sécurité civile, cet instrument offre également une grande diversité de fonctionnalités dans des domaines variés.

En effet, l'UAV est notamment utile à la protection de l'environnement et des personnes dans la mesure où il permet à cette fin l'obtention de données géographiques. Se présentant entre autres sous la forme de photographies aériennes, ces données permettent d'avoir des informations précises sur la description des zones naturelles et urbanisées. L'accès à ces données permet de guider les collectivités territoriales dans la prise de décisions durables : respect des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles, compréhension et anticipation des changements climatiques, adaptation à ses effets, lutte contre les catastrophes environnementales naturelles ou dues aux activités humaines ...

Pour la collecte de ces données, différentes technologies sont utilisées mais le drone est devenu l'instrument favori pour mener à bien cette mission. C'est ce que l'on constate si l'on s'appuie sur l'exemple local de l'usage des drones dans la prévention des risques du littoral aquitain. S'étirant sur près de 700 km, la côte aquitaine est particulièrement touchée par l'érosion due au changement climatique ce qui peut créer de réels dangers dans les zones habitées. C'est dans ce contexte que le Conseil Régional d'Aquitaine a décidé de cofinancer l'installation d'*EarthLab Aquitaine*, premier centre européen de géo information appliqué à l'environnement. Inauguré en octobre 2013, *EarthLab* exerce une activité de télédétection par satellite mais aussi par drone. Cet instrument capte des données afin d'identifier les indicateurs géomorphologiques du trait de côte. Ces données sont analysées dans le but d'apprécier l'évolution de ce dernier dans le temps pour quantifier l'importance de l'érosion et détecter les zones à risques. A la lumière de ces informations, les élus peuvent adapter leurs politiques d'aménagement aux contraintes environnementales (constructions de digues, relogement des habitats en danger, élaboration des documents d'urbanisme...).

Au-delà de cet exemple particulier, le drone est un outil performant permettant la collecte d'informations pour la protection d'espèces végétales et animales ou encore la lutte contre les feux de forêt ou différents types de pollution. Cependant l'usage de cet engin se confronte parfois au respect de libertés fondamentales comme le droit à la vie privée.

Julien Vieira, juriste à Ecocitoyens